

La Commission pointe aussi le régime fiscal "particulièrement favorable" des voitures de société et des cartes-carburant. "Le traitement fiscal actuel favorise le transport routier et risque de diluer les effets des incitations visant à réduire la consommation de carburant prévues dans le cadre de la taxation de l'énergie et des véhicules. Il fait également peser sur la société des coûts en matière de bien-être, en ce qui concerne les embouteillages, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre", fait remarquer la Commission.

## La Commission européenne épingle les problèmes de mobilité en Belgique

**BELGA** - 26 février 2016

La Commission européenne épingle vendredi, dans son rapport sur les politiques économiques et sociales des Etats membres, les gros problèmes de mobilité auxquels la Belgique est confrontée. Si la Belgique dispose, grâce à sa position centrale en Europe, "d'un réseau routier et ferroviaire dense qui est bien intégré dans les principales infrastructures européennes de transport", le pays souffre de ses embouteillages, les pires d'Europe en terme de temps perdu et de retards, et du manque d'investissement dans les infrastructures, constate la Commission.

La Belgique investit un montant inférieur à la moyenne européenne dans les infrastructures routières et l'entretien du réseau routier. "Exprimés en pourcentage du PIB, les investissements sont aujourd'hui inférieurs à ceux des années 1990", relève l'exécutif européen.

Les embarras de circulation ont des conséquences économiques (retards de livraisons, réunions manquées ou délocalisations d'entreprises), mais aussi environnementales.

Ainsi, le secteur des transports était responsable de 21% des émissions de gaz à effet de serre en Belgique. "Si elle ne modifie pas ses politiques et n'a pas recours à des mécanismes souples, la Belgique ne parviendra pas à atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 6 points de pourcentage en 2020 (par rapport à 2005)", met en garde la Commission.

Celle-ci pointe aussi le régime fiscal "particulièrement favorable" des voitures de société et des cartes-carburant. "Le traitement fiscal actuel favorise le transport routier et risque de diluer les effets des incitations visant à réduire la consommation

de carburant prévues dans le cadre de la taxation de l'énergie et des véhicules. Il fait également peser sur la société des coûts en matière de bien-être, en ce qui concerne les embouteillages, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre", fait remarquer la Commission.